Département des Côtes-d'Armor

MAIRIE DE
UZEL-PRÈS-L'OUST
22460

Téléphone : 02 21 08 02 20
accueil@mairie-uzel.fr

2025 – 12 – 03

Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 022-212203848-20251218-2025_12_03-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la commune d'UZEL-près-l'OUST

Séance du 18 décembre 2025

Le dix-huit décembre deux mille vingt-cinq, à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Guénaël Choupaux, maire.

Présents : M. Guénaël Choupaux, M. François Le Tinnier, M. Jean-Louis Jonville, M. Samuel Guigo, Mme Fabienne Thomas, M. Pierre-Edouard Jaglin, M. Yves Tardivel, Mme Danielle Le Normand, Mme Berthe Le Potier, M. Nicolas Toudic, Mme Myriam Guigo.

Absents excusés : M. Joël Pautrot représenté par M. Guénaël Choupaux, Mme Dominique Wenger, M. Thierry Wenger.

Absente : Mme Céline Houdelette

Secrétaire : M. Jean-Louis Jonville

Logements communaux : Dénonciation d'une convention sociale

M. Le Maire informe le conseil municipal d'une convention avec l'Etat pour le financement des travaux de réhabilitation de trois logements situés Rue de l'Eglise et Rue de l'Oust, a été conclue le 24 avril 1995. Cette convention N° 22-3-01.1995/R 353.90.2.3291 qui expirait le 30 juin 2020 a été par défaut de résiliation expresse, tacitement reconduite par périodes de trois ans.
Considérant la mise en vente de la maison du 19, rue de l'Oust vacante depuis plusieurs mois, M. Le Maire propose au conseil municipal de dénoncer cette convention signée avec l'Etat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :
- décide la dénonciation de la convention N° 22-3-01.1995/R 353.90.2.3291 conclue avec l'Etat le 24 avril 1995 ;
- charge M. Le Maire de notifier le non renouvellement de cette convention avec effet au 30 juin 2026.

Pour extrait conforme
Acte rendu exécutoire
Après transmission en
Préfecture le 24/12/2025

UZEL, le 24/12/2025

Le Maire

G. CHOUPAUX